

Paris, le 1^{er} mars 2018

Entraide : le numéro unique d'écoute et d'assistance aux médecins devient gratuit

Le 1er janvier, le Conseil national de l'Ordre des médecins et l'Association d'aide professionnelle aux médecins et soignants (AAPMS) créaient un numéro d'appel unique pour renforcer l'écoute et l'assistance aux médecins et internes en difficulté, dans le respect de la confidentialité et du secret médical.

Ce numéro est dès à présent un numéro vert gratuit, et devient le **0800 800 854**.

Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cette écoute téléphonique confidentielle permettra l'orientation du médecin vers l'un des organismes suivants :

- Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins où est inscrit le médecin ;
- Une des associations d'entraide qui a signé la Charte d'entraide ;
- Le service Entraide du Conseil national de l'Ordre des médecins ;
- Un établissement de soins signataire de la Charte d'entraide ;
- Toute autre structure utile.

L'orientation ainsi que le suivi du médecin appelant se feront dans le respect plein et entier de son libre choix.

Ce numéro d'appel sera financé par le Conseil national de l'Ordre des médecins, et géré par l'AAPMS. Celle-ci aura notamment la charge de former les psychologues répondant aux appels téléphoniques des médecins ou internes. Le personnel de la plateforme sera lié par le secret professionnel.

Cette gratuité s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Ordre des médecins de fédérer et d'harmoniser les actions et les procédures d'entraide sur l'ensemble du territoire national, au service des médecins.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57